



Berne, le 12.1.2022

Destinataires

- Partis politiques
- Associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne
- Associations faïtières de l'économie
- Autres milieux intéressés

Entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec le Québec et cinq Arrangements de reconnaissance mutuelle : ouverture de la procédure de consultation

Madame, Monsieur,

Le 12.01.2022, le Conseil fédéral a chargé le DEFR de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faïtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faïtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux intéressés sur le projet d'**Entente en matière de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles avec le Québec et cinq Arrangements de reconnaissance mutuelle**.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au 14.04.2022.

Nous vous invitons à prendre position sur le projet.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet : <https://www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html>.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous vous saurions gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

guillaume.hellmueller@sbfi.admin.ch

Afin de pouvoir donner suite à d'éventuelles questions relatives à votre prise de position, nous vous prions de bien vouloir indiquer le nom de vos interlocuteurs responsables et leurs coordonnées.



Monsieur Guillaume Hellmüller (tél. 058 481 09 30) se tient à votre disposition pour toute question ou information supplémentaire.

Nous vous remercions de votre prise de position.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'expression de notre considération distinguée.

Guy Parmelin
Conseil fédéral